



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 29 juin 2018

Objet : TABLEAU DES POSTES CREATIONS - SUPPRESSIONS DE POSTES

L'an deux mil dix-huit, le 29 juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Anne-Françoise HYVRARD, 1^{ère} adjointe au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2018

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BELIN DI STEPHANO, CAMPANALE, CHEVROT, GEROMIN, GODEFROY, GRANGEAT, GROS, HYVRARD

Présents : 18

Absents : 11

Votants : 25

MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS (pouvoir à M. BRUNELLO), DEPETRIS, FRAGOLA (pouvoir à M. FORT), MORAND (pouvoir à Mme. HYVRARD).

MM. DEPLANCKE (pouvoir à M. GAY), GENDRIN (pouvoir à Mme. GODEFROY), LE PENDEVEN, LORIMIER (pouvoir à Mme. GRANGEAT), MULLER (pouvoir à Mme. BELIN DI STEPHANO), PAGES.

M. Bernard FORT a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la délibération n° 075-2017 du conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité.

Considérant la délibération n° 006-2018 du conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité, et suppressions de postes.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution de la carrière des agents de la collectivité ainsi :

Modifications de postes

- Suite à une erreur d'écriture sur le tableau des effectifs, il est proposé de renommer les deux postes suivants :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes
Médico-sociale	1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (ATSEM-P2-3)	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (ATSEM-P2-5)
Technique	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-16)	Adjoint technique (ATECH2-46)

- Suite au recrutement d'un agent de gestion comptable à 35 h au service Finances, sur le grade d'adjoint administratif, il est proposé de modifier ainsi le support existant :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste
Administrative	Attaché territorial (ATT-4)	Adjoint administratif (AADM-11)

- Suite au recrutement d'un rédacteur territorial à 28 h au service Jeunesse-Sport-Vie Associative, il est proposé de modifier ainsi le temps de travail existant :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Administrative	Rédacteur territorial à 31 h 30 (RED-6)	Rédacteur territorial à 28 h (RED-6)	Temps de travail

- Suite au recrutement d'un agent Magasinier – Agent de gestion comptable à temps complet, il est proposé de modifier ainsi le support existant :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (AADM-P2-9)	Adjoint administratif (AADM-12)

- Pour permettre la participation d'un agent du service Accueil / Affaires Générales / Citoyenneté aux réunions de service, il est proposé d'augmenter son temps de travail de 30 min hebdomadaires :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à 17 h 30 (AADM-P2-8)	Adjoint administratif à 18 h (AADM-13)	Temps de travail

- Pour permettre d'accueillir un dispositif de recueil des titres sécurisés au sein du service Accueil / Affaires Générales / Citoyenneté, il est proposé de modifier ainsi le temps de travail d'un agent :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Administrative	Adjoint administratif à 30 h (AADM-3)	Adjoint administratif à 35 h (AADM-3)	Temps de travail

- Suite à un reclassement pour inaptitude physique, il est proposé de modifier un poste d'animateur périscolaire comme suit :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Technique	Adjoint d'animation à 16 h (AANT-4)	Adjoint technique à 8 h (ATECH2-46)	Temps de travail

- Suite à la promotion interne et à l'inscription sur la liste d'aptitude 2017 sur le grade d'agent de maîtrise, il est proposé de modifier un poste de Gestionnaire – Acheteur – Magasinier comme suit :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste
Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (ATECH-P1-12)	Agent de maîtrise (MAIT-16)

Avancements de grade

Les avancements de grades proposés dans les services pour l'année 2018 pour les agents appartenant aux catégories A, B et C, et validés par la commission administrative paritaire, concernent 17 postes répartis comme suit :

- Filière administrative : 4 postes (1 catégorie B et 3 catégories C)
- Filière technique : 12 postes (1 catégorie A, 3 catégories B et 8 catégories C)
- Filière sociale : 1 poste (1 catégorie C)

Madame la première adjointe propose de supprimer les anciens postes et de créer des nouveaux postes correspondant, avec un positionnement sur le grade supérieur :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes
Administrative	1	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (RED-P2-2)	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (RED-P1-5)
	1	Adjoint Administratif (AADM-1)	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (AADM-P2-17)
	1	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (AADM-P2-4)	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe (AADM-P1-12)
	1	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (AADM-P2-10)	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe (AADM-P1-13)
Technique	1	Ingénieur (ING-1)	Ingénieur Principal (ING-P-2)
	1	Technicien (TECHN-4)	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (TECHN-P2-3)
	1	Technicien (TECHN-5)	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (TECHN-P2-4)
	1	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (TECHN-P2-2)	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe (TECHN-P1-5)
	1	Adjoint Technique (ATECH2-10)	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-27)
	1	Adjoint Technique (ATECH2-44)	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-28)
	1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-4)	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (ATECH-P1-18)
	1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-13)	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (ATECH-P1-19)
	1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-18)	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (ATECH-P1-20)
	1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-22)	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (ATECH-P1-21)
	1	Agent de Maitrise (MAIT-2)	Agent de Maitrise Principal (MAIT-P-6)
	1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (ATECH-P2-26)	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (ATECH-P1-22)
Sociale	1	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe (ASP2-2)	Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe (ASP-P1-1)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 Crolles, le 05 juillet 2018
 Philippe LORIMIER
 Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
 Responsable du service Juridique / Marchés publics.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

